



CDD juste après mon CDI - Même poste, même entreprise

Par subreptice

Bonjour,

J'ai quelques questions.

Je souhaite quitter mon emploi mais c'est très peu probable que mon entreprise accepte une rupture conventionnelle et donc compliqué que j'ai accès à l'ARE.

Est-ce qu'il est possible de faire un CDD de 3 mois (65 jours travaillés) à la suite de ma démission ? Sur le même poste, dans la même entreprise. Pour leur permettre d'avoir du temps pour trouver un remplaçant et que potentiellement je le forme sur cette période.

Merci,

Par kang74

Bonjour

Il n'est pas possible de passer d'un CDI à un CDD, c'est interdit.
Donc même si vous signez ce CDD il serait vu comme un CDI.

Pour former le nouveau, il y a ce qu'on appelle un préavis.

Si vous avez suffisamment d'ancienneté vous reste la possibilité d'une démission-reconversion.

Par subreptice

Bonjour,

Merci de votre réponse.

Cependant, le préavis ne suffira pas pour avoir le temps de former le nouveau, 3 mois ne sont pas suffisants pour le recrutement + formation (c'est déjà le temps mini pour le recrutement).

Si le CDD est signé par exemple 10 jours après la fin du préavis pourquoi est-il reconduit en CDI alors que la raison du CDD est valable (sous effectif sur la période) ?

Merci d'avance,

Par kang74

Donc on reprend ...

Si vous signez un CDD à la fin d'un CDI ou un peu après, il sera vu comme un CDI (comptez sur Pole emploi pour cela !)

Et puis un CDD pour former une autre personne au poste qu'on vient de quitter, cela n'existe pas (je rappelle que le CDD est l'exception à la règle du CDI, ce pourquoi il est très encadré, ce pourquoi il est aussi plus taxé pour l'employeur, ce pourquoi vous voyez de moins en moins d'offre de CDD, surtout court).

Conclusion votre employeur va se retrouver avec deux CDI pour le même poste...

Mais vous pouvez tout à fait négocier avec votre employeur une date de fin de contrat qui lui permettrait d'avoir largement le temps de former une autre personne (m'enfin je ne vois pas l'intérêt pour l'employeur d'avoir deux personnes pour le même poste X temps)

C'est très simple pour ce faire , vous lui dites que vous voulez partir, vous négociez avec lui la date de fin de votre contrat, et le tour est joué.

Donc la seule solution, c' est de trouver un autre emploi ailleurs .